



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE

Distr.
GENERALE
A/34/768
4 décembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
ESPAGNOL

Trente-quatrième session
Point 62 de l'ordre du jour

FONDS SPECIAL DES NATIONS UNIES

Rapport de la Deuxième CommissionRapporteur : Mlle Paulina GARCIA DONOSO (Equateur)

I. INTRODUCTION

1. A sa 4ème séance plénière, le 21 septembre 1979, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à son ordre du jour la question intitulée "Fonds spécial des Nations Unies" et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

II. EXAMEN DU PROJET DE DECISION A/C.2/34/L.97

2. A la 54ème séance, le 1er décembre 1979, la Commission a examiné un projet de décision (A/C.2/34/L.97) proposé par le Président. On trouvera un compte rendu du débat de la Commission dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.2/34/SR.54).

3. A la même séance, le Comité a adopté le projet de décision A/C.2/34/L.97 (voir par. 4).

III. RECOMMANDATION DE LA DEUXIEME COMMISSION

4. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale :

a) De rappeler sa décision 33/431 du 19 décembre 1978, par laquelle elle a, entre autres, décidé de suspendre temporairement les activités du Fonds spécial des Nations Unies et d'exercer les fonctions du Conseil des gouverneurs du Fonds;

b) De décider de continuer à exercer ces fonctions, à l'occasion de l'examen du point intitulé "Développement et coopération économique internationale", en attendant de procéder à un nouvel examen de la question lors de sa trente-sixième session.
